



# FIP NextStage Rendement

- Un placement bloqué jusqu'au 31/12/2019 (et au 31/12/2022 maximum sur décision de la société de gestion)
- FIP éligible à la réduction d'ISF ou d'IR
- Code ISIN : FR0011429505

NEXTSTAGE SOUTIENT





# Présentation du FIP NextStage Rendement

**Apporter des solutions de financement à moyen et long terme en fonds propres – capital patience – est essentiel pour la croissance des PME et de l’emploi. C’est la vocation du FIP NextStage Rendement.**

*L’investissement dans le FIP NextStage Rendement présente un risque de perte en capital (cf. risques présentés page 6) et une durée de blocage des parts jusqu’au 31/12/2019 et au 31/12/2022 maximum sur décision de la société de gestion.*

Les pays ayant développés un tissu de **PME** solides – comme l’Allemagne – ont démontré une meilleure capacité de **résistance économique** et la faculté de créer des **emplois**.

Dans un contexte où les banques réduisent la taille de leur bilan et l’accès au crédit, les PME sont à la recherche de solutions de financement innovantes.

Le FIP NextStage Rendement a pour stratégie d’accompagner les PME – l’économie réelle – en obligations convertibles (OC) et en fonds propres, en contrepartie d’un risque en capital<sup>1</sup> et d’une durée de blocage des parts jusqu’au 31/12/2019, pouvant être prorogé jusqu’au 31/12/2022 maximum sur décision de la société de gestion.

**L’univers des PME est ancré dans l’économie réelle.**

## Les points clés du FIP NextStage Rendement

- **50% de réduction d’ISF immédiate** ou **18% de réduction d’IR immédiate** en contrepartie d’un risque en capital<sup>(1)</sup> et d’une durée de blocage des parts jusqu’au 31/12/2019, pouvant être prorogé jusqu’au 31/12/2022 maximum sur décision de la société de gestion. Chaque réduction nécessite une souscription différente.
- **Une exonération des plus-values à la sortie**, en contrepartie d’un risque en capital<sup>(1)</sup> et d’une conservation des parts souscrites pendant une durée de 5 ans à compter de la fin de la période de souscription.
- Les **PME matures, selon NextStage**, au cœur de la stratégie d’investissement sélectionnées pour leur potentiel de **rendement** (capital développement).
- **Une stratégie d’investissement combinée en obligations convertibles (OC) et en fonds propres.**
- **Pas de biais sectoriel ou de thématique d’investissement unique.**
- Des gérants entrepreneurs, **expérimentés et spécialisés dans l’accompagnement des PME** (cf. présentation de NextStage page 5).

<sup>1</sup> Pour plus de détail sur la fiscalité, consultez la Note fiscale du fonds, non visée par l’AMF et pour la réduction d’ISF et d’IR, vous reportez aux « Principales caractéristiques » au dos de la brochure.

# Notre stratégie d'investissement

## Accompagner l'économie réelle en obligations convertibles (OC) et en fonds propres.

NextStage cherchera à financer le développement de « **PME matures** » en concentrant sa sélection sur des **PME familiales** ou des **entrepreneurs actionnaires**, avec une exposition ou des ambitions à l'international ou dans le cadre de projets de croissance externe et de consolidation sectorielle.

*L'investissement dans le FIP NextStage Rendement présente un risque de perte en capital (cf. risques présentés page 6) et une durée de blocage des parts jusqu'au 31/12/2019 et au 31/12/2022 maximum sur décision de la société de gestion.*

### Sélectionner des « PME matures »

- Une sélection de **PME familiales** ou d'entrepreneurs **actionnaires de leur PME**.
- Une approche **d'investisseur de terrain**, avec des visites d'entreprises et des échanges réguliers avec les entrepreneurs.
- Une analyse de l'historique de l'équipe dirigeante, de la **solidité financière** et du projet de développement pour les 5 prochaines années.
- Un choix de PME ayant démontré leur capacité à rembourser régulièrement leur dette.

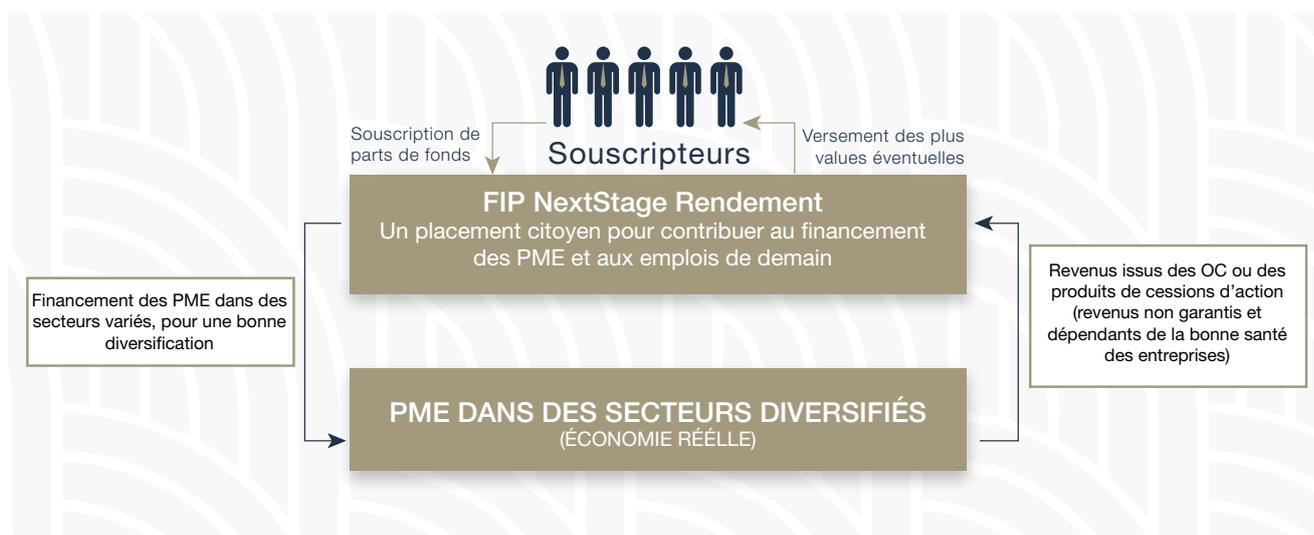
*Identifier des PME, c'est avant tout choisir des hommes : les entrepreneurs, en s'appuyant sur le réseau de connaissance des PME de NextStage (cf. page 5).*

### La diversification sectorielle améliore le couple risque/rendement

NextStage a choisi de favoriser une approche défensive en privilégiant la possibilité d'investir dans tous types de secteurs d'activités (sauf biotechnologie).

- **Chaque secteur possède ses caractéristiques** de croissance spécifique et peut être influencé de manière indépendante par des événements extérieurs.
- La diversification sectorielle permet également de **minimiser** l'impact d'une baisse d'un secteur sur l'ensemble du portefeuille et améliore le couple risque/rendement.

Ainsi NextStage pourra saisir des opportunités d'investissement dans la plupart des secteurs d'activité.



# Un mécanisme d'investissement mixte

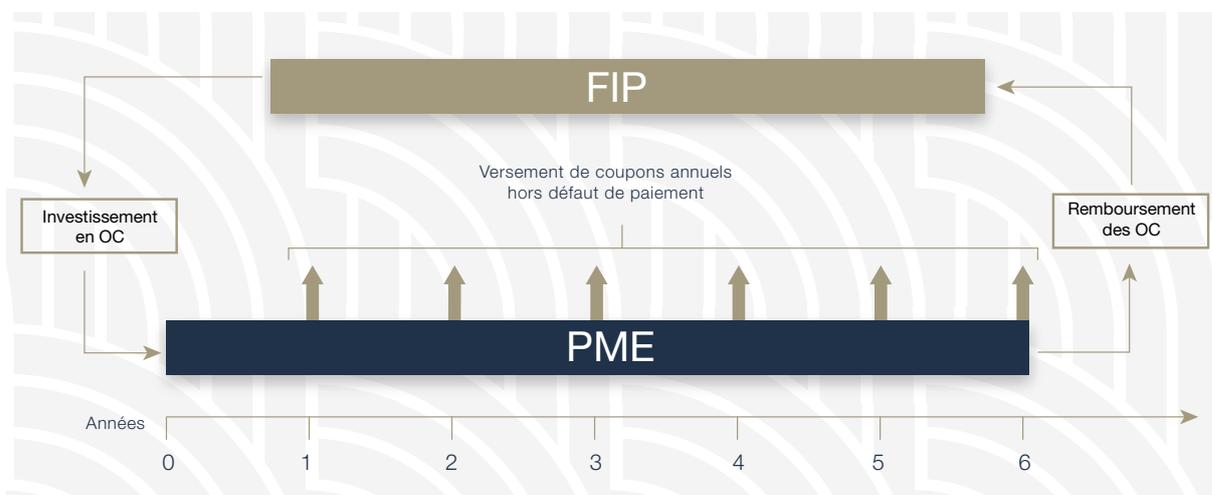
Le FIP NextStage Rendement utilisera à hauteur de 50% maximum le mécanisme des obligations convertibles pour accompagner le développement des PME sélectionnées. Le solde, 50% sera investi en actions et notamment en actions de préférence (non structurées).

*L'investissement dans le FIP NextStage Rendement présente un risque de perte en capital (cf. risques présentés page 6) et une durée de blocage des parts jusqu'au 31/12/2019 et au 31/12/2022 maximum sur décision de la société de gestion.*

## Les obligations convertibles

Dans un contexte où les banques réduisent la taille de leur bilan et l'accès au crédit, les PME sont à la recherche de solutions de financement innovantes. Ainsi, les obligations convertibles (OC), sont devenues une solution de financement alternative au crédit bancaire pour les PME.

L'obligation convertible est un emprunt émis par la PME, qui offre un couple risque/rendement entre le financement bancaire et le financement en actions. L'obligation convertible est émise au profit du FIP pour une période et un rendement déterminé. Le FIP bénéficie ainsi d'une bonne visibilité sur le rendement potentiel et la durée de l'investissement, en contrepartie d'un risque sur la bonne santé financière de l'entreprise.



Comme pour toutes émissions obligataires, le paiement des intérêts et les autres rémunérations associées sont liés à la bonne santé financière de l'entreprise. Intervenir en obligations convertibles n'est pas une garantie contre un risque de défaut de la PME et présente un risque de perte en capital.

## Une plus-value potentielle en contrepartie d'un risque en capital

Conformément aux règles inhérentes aux FIP, NextStage investira l'actif du FIP NextStage Rendement en titres donnant accès au capital des PME. NextStage investira directement au capital des PME par le biais d'augmentations de capital ou

bien certaines obligations convertibles donneront accès au capital de l'entreprise par leur conversion en actions. Ainsi, le FIP NextStage Rendement pourra bénéficier d'une plus-value potentielle supplémentaire lors de la cession des PME. Cette plus-value n'est pas garantie et l'investissement au capital de PME présente un risque de moins-value potentielle.

# Une équipe expérimentée et engagée

## Exemples de PME



### SERVICE DE SÉCURITÉ EN INCENDIE

- Investissement réalisé en juin 2011
- CA : 16,9 m€
- 175 salariés



### SERVICES EN BATIMENT

- Investissement réalisé en février 2010
- CA : 26,9 m€
- 135 salariés

## L'expertise « rendement » de NextStage au 31/12/2012

**33 millions** d'euros investis en OC ou actions de préférence,

Soit, **18 investissements** sur 27,

Soit, **2 investissements en PME** sur 3 réalisés par NextStage avec des instruments financiers de rendement.

*Il n'y a aucune garantie pour l'investisseur que les secteurs d'activités décrits ci-dessus soient représentés dans des participations à venir du FIP NextStage Rendement.*

## NextStage signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI)

Depuis 10 ans, NextStage est convaincue de la création de valeur inhérente à chacun des critères d'ordre Ecologique, Social et de Gouvernance (ESG). NextStage a toujours exercé son activité dans un esprit de développement durable et responsable, et NextStage est signataire des Principes de l'Investissement Responsable de l'ONU (UN-PRI).



La société de gestion pourra ne pas tenir compte de ces éléments dans la sélection des cibles. Néanmoins, son objectif est de faire prendre en compte le respect des principaux critères ESG par ses participations.

## Société de gestion indépendante

**300 millions** d'euros sous gestion,

**21 fonds** gérés (FCPR, FCPI et FIP),

**17 000** clients particuliers,

**54 PME** en portefeuille qui représentent,

**2 milliards** d'euros de chiffres d'affaires & **17 000** collaborateurs

### SPÉCIALISTE DE L'INVESTISSEMENT DANS LES PME

- Gestionnaire pour le compte d'institutionnels et de particuliers
- Investisseur dans des PME depuis 10 ans

### UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

- **4 investisseurs seniors** (associés) spécialisés depuis plus de 10 ans en capital développement en France
- Une équipe dédiée de **6 analystes**

### ENGAGÉ AUPRÈS DES ENTREPRENEURS

- Des associés-entrepreneurs
- Grégoire Sentilhes, Président de NextStage, Président du G20 YEA (Young Entrepreneur Alliance) et Président et co-fondateur des Journées de l'Entrepreneur

### UN ACTIONNARIAT DE RÉFÉRENCE

- Artémis, holding d'investissement de la famille Pinault (7,5% de l'actionnariat)
- Amundi AM (7,5% de l'actionnariat)

# Les avantages fiscaux du FIP NextStage Rendement

## Une réduction immédiate :

- **d'Impôt sur la Fortune (ISF) de 50%**<sup>1</sup>

Un plafond de réduction à 18 000 € par foyer fiscal.  
**OU**

- **d'Impôt sur le Revenu (IR) de 18%**<sup>1</sup>

Un plafond de réduction 2 160 € pour un célibataire et 4 320 € pour un couple (marié ou pacsé).  
Mais l'avantage global obtenu sur l'IR est limité par foyer fiscal à 10 000€ par an.

## Une exonération d'impôt sur les plus-values

Les prélèvements sociaux restent applicables.

## En contrepartie d'un risque en capital et d'une durée de blocage jusqu'au 31/12/2019 (et au 31/12/2022 maximum sur décision de la société de gestion)

### Pratique

Faites-vous aider dans votre choix. Validez avec votre conseiller l'adéquation du produit à votre situation patrimoniale.

Accompagner des entrepreneurs est un choix : la fiscalité ne doit pas être votre seule motivation.

Réduction ISF souhaitée en 2013	Montant à investir
1 500 €	3 000 €
2 500 €	5 000 €
5 000 €	10 000 €
9 000 €	18 000 €
18 000 €	36 000 €

Réduction IR souhaitée en 2013	Montant à investir	
	CELIBATAIRE	COUPLE
540 €	3 000 €	3 000 €
1 000 €	5 556 €	5 556 €
2 000 €	11 111 €	11 111 €
2 160 €	12 000 €	12 000 €
3 000 €	Plafond atteint	16 667 €
4 320 €	Plafond atteint	24 000 €

## Facteurs de risques

**Le fonds est un FIP.** En raison de ses contraintes d'investissement, il présente donc les risques suivants :

- **Risque de perte en capital :** la performance du fonds n'est pas garantie et le capital investi par le porteur pourrait ne pas lui être restitué.
- **Risque de faible liquidité et d'investissement dans des sociétés non cotées :** le fonds étant principalement investi dans des titres par nature peu ou pas liquides, il pourrait ne pas être en mesure de vendre à court terme certains de ses actifs. Le rachat des parts par le fonds pourrait donc ne pas être immédiat. En toutes hypothèses, le fonds présente une durée de blocage des capitaux pendant la durée de vie du fonds, expirant le 31 décembre 2019, voire au plus tard le 31 décembre 2022 en cas de prorogation de la durée de vie du fonds sur décision de la Société de gestion.
- **Risque lié à l'estimation de la valeur des titres en portefeuille :** les participations font l'objet d'évaluations trimestrielles destinées à fixer périodiquement l'évolution de la valeur estimée des actifs en portefeuille, sur la base de laquelle pourront être déterminées les valeurs liquidatives des parts selon leur catégorie. La Société de gestion ne peut garantir que chaque participation de son portefeuille pourra être cédée à une valeur égale à celle retenue lors de la dernière évaluation, cette dernière pouvant être inférieure ou supérieure. Par ailleurs, la valeur liquidative est établie trimestriellement, et les rachats se font à valeur liquidative inconnue. Le rachat peut donc s'effectuer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue.
- **Risque lié aux obligations convertibles :** le fonds pourra investir au travers de valeurs mobilières composées qui en cas d'option donnent accès au capital des entreprises (obligations convertibles, Océanes...). La valeur de ces titres dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt et surtout l'évolution de la valeur des actions auxquelles ces obligations donnent droit en cas de conversion.
- **Les autres risques sont mentionnés dans le règlement du fonds.**

<sup>1</sup> Pour plus de détail sur la fiscalité, consultez la Note fiscale du fonds, non visée par l'AMF, sous réserve notamment du respect de votre engagement de conservation des parts pendant 6,5 ans à compter de la fin de la période de souscription. La réduction d'ISF est notamment conditionnée à la souscription des parts du fonds au plus tard le 15 juin 2013, et la réduction d'IR est notamment conditionnée à la souscription des parts du fonds au plus tard le 31/12/2013.

# FIP NextStage Rendement

## Principales caractéristiques

### Code ISIN

Parts A : FR0011429505

Parts B : FR0011429513

### Date et n° d'agrément

08/03/2013 FNS20130006

### Dépositaire

Société Générale

### Valeur initiale de la part

1€

### Souscription minimale

3000 € (hors droits d'entrée)

### Valorisation

Trimestrielle

### Durée de vie

6,5 ans jusqu'au 31/12/2019 minimum (et au 31/12/2022 maximum sur décision de la société de gestion)

### Période de blocage

Aucun rachat des parts sauf exceptions prévues dans le règlement du FIP

### Dates limites de souscription

- ISF 2013 : en principe jusqu'au 15/06/2013 (pour plus de détails, vous référer au règlement du FIP)
- IR 2013 : jusqu'au 31/12/2013
- ISF 2014 : jusqu'au 31/12/2013

### Régions d'investissement

Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur.

## Structuration des frais

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,525%	0,525%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,70%	1,40%
Frais de constitution	0,126%	0%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	0,30%	0%
Frais de gestion indirects	0,20%	0%
TOTAL	4,851%	1,925%

## Tableau récapitulatif des autres FCPI-FIP

gérés par NextStage et le pourcentage de leur actif éligible au quota atteint au 31 décembre 2012

FCPI	Années de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31/12/2012	Date d'atteinte du quota d'investissement en titres éligibles		
			100%	50% (Première période de 8 mois)	50% (Seconde période de 8 mois)
FCPI NextStage Entreprises	déc-02	n/a	31/12/04		
FCPI NextStage Entreprises 2003	déc-03	n/a	31/12/05		
FCPI NextStage Entreprises 2004	déc-04	65,65%	31/12/06		
FCPI NextStage Entreprises 2005	déc-05	67,88%	30/06/08		
FCPI NextStage Développement 2006	déc-06	87,67%	30/06/09		
FCPI NextStage Développement 2007	déc-07	73,75%	30/06/10		
FCPI NextStage Découvertes 2008	déc-08	71,37%		31/08/10	30/04/11
FCPI NextStage Découvertes 2009-2010	déc-09	65,11%		30/04/11	31/12/11
FCPI NextStage CAP 2016	déc-10	64,69%		30/03/12	30/11/12
FCPI NextStage CAP 2017 ISF	juin-11	56,18%		15/10/12	15/06/13
FCPI NextStage CAP 2017 IR	nov-11	28,12%		29/03/13	29/11/13
FCPI ISF NextStage CAP 2018	mai-12	NC		NC	NC
FCPI IR NextStage CAP 2018	déc-12	NC		NC	NC

FIP	Années de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31/12/2012	Date d'atteinte du quota d'investissement en titres éligibles		
			100%	50% (Première période de 8 mois)	50% (Seconde période de 8 mois)
FIP NextStage Transmission 2006	déc-06	69,20%	30/06/09		
FIP NextStage Transmission 2007	déc-07	67,37%	30/06/10		
FIP NextStage Patrimoine	mai-08	78,77%		31/08/10	30/04/11
FIP NextStage Références 2008	déc-08	86,32%		31/08/10	30/04/11
FIP NextStage Sélection	juin-09	71,83%		05/10/10	05/06/11
FIP NextStage Convictions	déc-10	65,65%		30/03/11	30/11/11

## AVERTISSEMENT AMF

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6,5 années, soit jusqu'au 31 décembre 2019 minimum et au 31/12/2022 maximum sur décision de la société de gestion (sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement). Le Fonds d'Investissement de Proximité est principalement investi dans des titres par nature peu ou pas liquides, il pourrait ne pas être en mesure de vendre à court terme certains de ses actifs. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrit dans la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

